

PROCÈS-VERBAL

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède, tenue le 3 avril 2023 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Mme Véronique Jacques
M. Paul Audet
Mme Jacqueline Demers

M. Martin Bussières
Mme Samantha Talbot
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-François Roy. Mme Stéphanie Blais, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

2023-04-72 Ouverture de la séance

Il est proposé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h 30.

ADOPTÉE

2023-04-73 Adoption de l'ordre du jour du 3 avril 2023

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté :

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour du 3 avril 2023

Adoption du procès-verbal du 6 mars 2023

AFFAIRES NOUVELLES

Législation et Administration

Dépôt des états financiers au 31 décembre 2022

Dépôt des états financiers trimestriels au 31 mars 2023

Adoption du règlement 260-2023 amendant le règlement 251-2021 décrétant les rémunérations de base et les allocations de dépenses pour les élus municipaux

Activité « Nos Milieux de vie en action » édition 2023

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Souper des municipalités

Sécurité publique et civile

Aucun sujet

Transport routier et voirie locale

Résolution : Location de la niveleuse et achat de gravier

Octroi de contrat : Rechargement de gravier

Octroi de contrat : Location niveleuse

Débroussaillage et fauchage des fossés 2023

Reprofilage de fossés

Résolution : Entretien camionnette et tracteur

Achats de pierres concassées en sac

Entente intermunicipale en transport adapté

Achat d'une batterie pour la remorque

Hygiène du milieu

Aucun sujet

Urbanisme, environnement et aménagement du territoire

Avis de motion : Règlement numéro 259-2023 relatif à la démolition d'immeuble

Adoption du projet de règlement 259-2023 relatif à la démolition d'immeuble

Assemblée de consultation publique

Nomination des patrouilleurs nautiques
Suivi du lancement du plan de vitalisation du secteur sud
Loisirs, culture et édifice communautaire
Demande d'aide financière : Bibliothèque municipale
Contributions
Demande de la Polyvalente de Disraeli – Gala Méritas 2022-2023
Résolution : Paiement des comptes au 3 avril 2023
BORDEREAU DE CORRESPONDANCE
Questions des élus et employés
Questions des contribuables
Résolution: Levée de la séance

ADOPTÉE

2023-04-74 Adoption du procès-verbal du 6 mars 2023

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Pour ce motif, il est proposé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 mars 2023 tel que rédigé.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

2023-04-75 Dépôt des états financiers au 31 déc. 2022

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement de confirmer le dépôt des états financiers au 31 décembre 2022, préparés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton. Tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

En conséquence, la directrice générale et greffière-trésorière est mandatée pour transmettre ces états financiers au ministère des Affaires municipales dans les délais prévus par la loi.

Aussi, le maire et/ou la directrice générale sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires par la firme de vérificateurs.

ADOPTÉE

**2023-04-76 Dépôt des états financiers trimestriels au
31 mars 2023**

Il est proposé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement de confirmer le dépôt des états financiers pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2023, dont les élus reconnaissent avoir reçu copie.

ADOPTÉE

2023-04-77 **Adoption du règlement 260-2023 amendant le règlement numéro 251-2021 décrétant les rémunérations de base et les allocations de dépenses pour les élus municipaux**

Considérant que la Loi sur le traitement des élus permet à une municipalité d'établir la rémunération des élus ;

Considérant qu'un avis de motion ainsi que la présentation du projet de règlement a été fait le 6 mars 2023 par M. Paul Audet ;

Considérant que la publication de l'avis public a été faite au moins 21 jours avant la séance au cours de laquelle le conseil municipal a adopté le présent règlement ;

Considérant que la Loi sur le traitement des élus municipaux exige que tout règlement fixant la rémunération des élus soit adopté aux deux tiers des voix des membres du conseil municipal incluant celle du maire ;

Considérant que le conseil municipal de Sainte-Praxède compte 7 sièges incluant celui occupé par le maire et que, de ce fait, un règlement fixant la rémunération des élus peut être adopté que si 5 membres du conseil incluant le maire y sont favorables ;

Considérant qu'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussièrès
Et résolu unanimement que le règlement numéro 260-2023 amendant le règlement 251-2021 établissant le traitement des élus de la Municipalité de Sainte-Praxède soit adopté sans changement au projet déposé et qu'il soit rétroactif au 1^{er} janvier 2023, conformément à l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux :

ARTICLE 1 : **PRÉAMBULE**

Le préambule ci-dessous fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : **RÈGLEMENT AMENDÉ**

Le règlement numéro 251-2021 est modifié au point B de l'article 5. Toutes les autres dispositions du règlement 251-2021 continuent de s'appliquer intégralement sauf toutes dispositions inconciliables avec les dispositions du présent règlement.

ARTICLE 3 : **MODIFICATION DE L'ARTICLE 5**

Le point B de l'article 5 est modifié de la façon suivante :

En plus de la rémunération de base et de l'allocation de dépenses prévues au point A du présent article, un montant forfaitaire de 75 \$ sera remis à chaque élu présent à une séance extraordinaire, à un atelier de travail ou à titre de représentant désigné par la municipalité.

B. PAR SÉANCE (EXTRAORDINAIRE, ATELIER OU COMITÉ)

	Rémunérations de base	Allocations de dépenses
Maire	50,00 \$	25,00 \$
Élus	50,00 \$	25,00 \$

ARTICLE 4 : **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉE

2023-04-78 Activité « Nos milieux de vie en action 2023 »

Attendu que la MRC des Appalaches offre une activité destinée aux élus municipaux ;

Attendu que cette journée consiste à découvrir des projets inspirants réalisés par d'autres municipalités ;

Attendu que les frais de ses inscriptions sont entièrement assumés par la MRC des Appalaches ;

Il est proposé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement que les élues Mme Véronique Jacques et Mme Samantha Talbot participent à l'activité « Nos milieux de vie en action» qui se tiendra vendredi le 26 mai 2023.

La directrice générale est déléguée pour inscrire les participants selon le parcours choisi.

ADOPTÉE

2023-04- 79 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement de reconnaître le 17 mai comme étant la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et que le drapeau arc-en-ciel soit hissé à cette date.

ADOPTÉE

2023-04-80 Souper des municipalités

Il est proposé par M. Martin Bussièrès
Et résolu unanimement que le conseil municipal participe au souper des municipalités qui se tiendra vendredi le 2 juin 2023 à Saint-Adrien-d'Irlande. Le coût du billet s'élève à 60 \$ par personne. La directrice générale est déléguée pour acheter le nombre de billets requis.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

Aucun sujet

TRANSPORT ROUTIER ET VOIRIE LOCALE

2023-04-81 Résolution : Location de la niveleuse et achat de gravier

Il est proposé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement d'autoriser le responsable des travaux publics à louer une niveleuse au moment opportun, selon l'état des chemins municipaux, pour procéder au nivelage de tous les rangs municipaux. Également, le responsable des travaux publics est autorisé à procéder à l'achat de gravier si du matériel est requis lors du passage de la niveleuse.

Pour ce faire, le conseil accorde un budget pouvant aller jusqu'à 8000 \$.

ADOPTÉE

2023-04-82 Octroi de contrat : Rechargement de gravier

Il est proposé par M. Martin Bussièrès
Et résolu unanimement d'octroyer un contrat de rechargement de pierre concassée 0-1/2" et 0-3/4" à Transport M. Labrecque inc selon le prix soumis de 16,20 \$ la tonne métrique, plus redevances de 0,64 \$ la tonne métrique, plus taxes, incluant la livraison aux endroits suivants :

Chemin du Lac des Ours	4 voyages
Chemin Hameau (public)	60 voyages
Chemin Hameau (privé)	12 voyages
Chemin Lacroix	12 voyages
Chemin Létourneau (public)	40 voyages
Chemin Létourneau (privé)	10 voyages
Chemin Thibodeau	5 voyages
9 ^e -et-10 ^e Rang	60 voyages
Rang A	30 voyages
Rang B-et-C	<u>40 voyages</u>
Total	273 voyages

Le matériel utilisé sera de la pierre 0-1/2". Si nécessaire, le gravier épandu sera du 0-3/4" à certains endroits.

Le responsable des travaux publics verra à fixer le moment opportun pour la livraison du gravier.

Un budget approximatif de 95 000 \$ est alloué pour l'achat de ces 273 voyages de pierre concassée.

ADOPTÉE

2023-04-83 Octroi de contrat : Location niveleuse

Attendu l'achat d'une quantité importante de pierre concassée qui sera épanchée dans la majorité des rangs municipaux ;

Attendu qu'il est requis que le nivelage de la chaussée soit effectué à la suite du rechargement de gravier ;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'autoriser le responsable des travaux publics à louer une niveleuse après le rechargement du gravier.

Un budget approximatif de 8 000 \$ est prévu pour le passage de la niveleuse.

Le responsable des travaux publics verra à coordonner le passage de la niveleuse et la livraison du gravier.

ADOPTÉE

2023-04-84 Débroussaillage et fauchage des fossés 2023

Attendu que le conseil municipal désire procéder aux travaux de fauchage, sur l'ensemble des chemins du territoire à la fin juin, avant la période des vacances estivales ;

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'octroyer le contrat de débroussaillage et de fauchage des fossés à Forfaits Renaud Doyon dont le coût horaire est de 124 \$. Si le coût du diesel est supérieur à 2,25 \$ / litre au moment des travaux, le tarif sera à 130 \$ / heure.

Un budget de 10 000 \$ est autorisé pour le débroussaillage et le fauchage des fossés des chemins municipaux prioritairement.

ADOPTÉE

2023-04-85 Reprofilage de fossés

Attendu que des travaux de reprofilage de fossés doivent être réalisés sur certains chemins ;

En conséquence, il est proposé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement d'octroyer un contrat à Excavation Ménard pour procéder à du reprofilage de fossés dans le 2^e Rang, le chemin du Hameau public, le Rang B-et-C et le Rang A ;

Que les travaux devront être fait, dès que possible, ce printemps, idéalement, avant le rechargement de gravier et l'épandage de l'abat-poussière.

Un budget de 75 000 \$ est autorisé pour le reprofilage de fossés pour ces chemins ciblés.

ADOPTÉE

2023-04-86 Résolution : Entretien camionnette et tracteur

Il est proposé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement de procéder à la pose d'un traitement antirouille sur le camion, un changement d'huile requis ainsi que de vérifier le fil connecteur reliant la camionnette à la batterie de la remorque. Il est convenu de mandater le responsable des travaux publics, M. Daniel Talbot à planifier, au moment opportun, les rendez-vous chez les entreprises où ces entretiens seront effectués.

Au surplus, le responsable des travaux publics devra s'informer de l'entretien à faire pour le tracteur.

Un budget de 1 000 \$ est alloué pour ces entretiens.

ADOPTÉE

2023-04-87 Achat de pierres concassées en sac

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement d'autoriser le responsable des travaux publics à procéder à l'achat de sacs de gravier 0-3/4" pour combler des trous qui pourraient apparaître durant le dégel.

Un budget de 250 \$ est alloué pour l'achat d'une palette de 50 sacs de pierres concassées de 0-3/4.

ADOPTÉE

2023-04-88 Entente intermunicipale en transport adapté

Attendu que la Municipalité se doit d'offrir le service de transport adapté sur son territoire ;

Attendu que l'entente avec le mandataire actuel, la Ville de Thetford Mines, se termine prochainement ;

Attendu que la MRC et les 17 autres municipalités du territoire ont réalisé une étude de coûts et financement pour le démarrage et l'exploitation d'un nouveau service de transport adapté ;

Attendu l'article 569.0.1 du Code municipal, toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité locale, quelle que soit la loi qui la régit, une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le leur l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence ;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède avec la participation de 17 autres municipalités désirent conclurent une entente par laquelle elle délègue à la MRC des Appalaches sa compétence en matière de transport adapté.

Que l'entente est basée sur l'application des paramètres du document « Plan de déploiement du service de transport adapté, 22 février 2023. »

ADOPTÉE

2023-04-89 Achat d'une batterie pour la remorque

Il est proposé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement de procéder à l'achat d'une batterie pour la remorque chez NAPA.

Un budget maximal de 300 \$ est alloué pour l'achat de cette batterie.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2023-04-90 Avis de motion du règlement numéro 259-2023 relatif à la démolition d'immeuble

Le conseiller, M. Paul Audet, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption, le règlement 259-2023 relatif à la démolition d'immeuble.

ADOPTÉE

2023-04-91 Dépôt du projet de règlement numéro 259-2023 relatif à la démolition d'immeuble

Considérant que la Municipalité de Sainte-Praxède est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* ;

Considérant que toute municipalité doit avoir adopté un règlement de démolition qui vise à assurer un contrôle de la démolition des immeubles pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale ;

Considérant qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné le 3 avril 2023 par M. Paul Audet

Considérant qu'une assemblée publique de consultation sera tenue avant l'adoption du règlement numéro 259-2023 ;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement que le projet du règlement numéro 259-2023 soit déposé aux fins de sa présentation.

Les élus reconnaissent avoir reçu le projet de règlement préalablement à son dépôt.

ADOPTÉE

2023-04-92 Assemblée de consultation publique

Il est proposé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement que la consultation publique relativement à l'adoption du règlement 259-2023 concernant la démolition d'immeuble se tiendra lundi le 1^{er} mai 2023 à 19 h.

Lors de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Un avis public sera publié conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* au moins 7 jours avant la tenue de l'assemblée publique.

ADOPTÉE

2023-04-93 **Nomination des patrouilleurs nautiques**

Attendu que la patrouille nautique du Grand lac Saint-François a le mandat de patrouiller et faire respecter la réglementation nautique depuis plus de dix ans sur l'ensemble du Grand lac Saint-François, lequel se situe sur le territoire des municipalités de Saint-Joseph-de-Coleraine, Adstock, Lambton, Saint-Romain, Sainte-Praxède et Stornoway, et dont une partie du lac se trouve dans le parc national de Frontenac ;

Attendu que les patrouilleurs nautiques doivent être nommés inspecteurs municipaux par les six municipalités riveraines pour pouvoir appliquer la réglementation nautique sur le Grand lac Saint-François et être autorisés à délivrer des constats d'infraction ;

Attendu que les règlements appliqués sont le Règlement sur les petits bâtiments, le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments et le règlement sur les compétences des conducteurs d'embarcations de plaisance, lesquelles découlent de la Loi sur la Marine marchande du Canada ;

Attendu que suite à la nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, une demande d'autorisation pour délivrer des constats d'infraction sera faite au Directeur des poursuites criminelles et pénales ;

Il est proposé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement que les personnes suivantes : Pierre-Olivier Perron et Mariane Poulin soient nommés inspecteurs municipaux afin qu'ils puissent agir à titre de patrouille nautique pour le Grand lac Saint-François et appliquer les règlements touchant à la Loi sur la Marine marchande.

ADOPTÉE

Suivi du lancement du plan de vitalisation du secteur sud

Ce point est reporté à la lecture du bordereau de correspondance.

LOISIRS, CULTURE ET ÉDIFICE COMMUNAUTAIRE

2023-04-94 **Demande d'aide financière :**
Bibliothèque municipale

Attendu que les membres du comité de gestion de la bibliothèque Jeanne-D'Arc-Ruël soumettent une demande d'aide financière au conseil municipal ;

Attendu que le comité de gestion désire renouveler le projet du calendrier annuel pour l'année 2024 ;

Attendu qu'un concours de photographies, sous la thématique « Nos animaux » débutera en mai prochain, afin de sélectionner des images de nos citoyens pour garnir un calendrier qui sera offert à tous les contribuables ;

Attendu que le comité de gestion de la bibliothèque demande aux élus municipaux d'assumer les frais de conception, d'impression et de distribution de ce calendrier ;

Attendu que les calendriers soient distribués à tous les contribuables, ce qui représente minimalement 500 exemplaires ;

En conséquence, il est proposé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement que la Municipalité alloue un budget de 3 000 \$ pour couvrir les frais de conception, d'impression de 250 exemplaires et de l'envoi d'un calendrier 2024, illustré par des photographies fournies par les citoyens, à la suite du concours de photographies organisés par le comité de gestion de la bibliothèque ;

Que le calendrier sera composé de 28 pages afin d'avoir une photographie par mois ;

Que l'invitation à participer au concours apporte la précision concernant la thématique des animaux. Qu'ils soient domestiques, sauvages ou d'élevages, ceux-ci devront faire partie d'un paysage de Sainte-Praxède ;

Que le calendrier soit distribué par publipostage et que les contribuables non-résidents puissent obtenir copie, sur demande. Des copies seront également disponibles au bureau municipal et à la bibliothèque ;

Que la Municipalité s'engage à fournir les dates des collectes des matières résiduelles et toutes informations pertinentes, au plus tard, début octobre 2023.

ADOPTÉE

CONTRIBUTIONS

2023-04-95 Demande de la Polyvalente de Disraeli Gala Méritas 2022-2023

Il est proposé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'octroyer un don de 50 \$ au Gala Méritas 2022-2023 de la Polyvalente de Disraeli.

ADOPTÉE

2023-04-96 Paiement des comptes du 3 avril 2023

Il est proposé par Mme Véronique Jacques
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés et des prélèvements effectués par télétransmission, entre le 7 mars et le 3 avril 2023, laquelle s'élève à 137 118,04 \$.

ADOPTÉE

Stéphanie Blais, directrice générale et greffière-trésorière.
Je certifie que la Municipalité de Sainte-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

Questions des élus et employés

Questions des personnes présentes

2023-04-97 Levée de la séance

Il est proposé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 20 h 26.

ADOPTÉE

M. Jean-François Roy
Maire
Président d'assemblée

Mme Stéphanie Blais
Directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Jean-François Roy, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.